



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M DROUET FELIX
3EME ETAGE
19 BD JEAN MERMOZ
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 30 05 374 790 341

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 0

Référence de l'avis : 18 44 A037695 32

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

LA TOURNERIE
44810 HERIC

Numéro FIP : 440 67 55 8191198789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 10/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

44021

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - **Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.**
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
TRÉSORERIE DE NORT-SUR-ERDRE
1 RUE DE LA FRATERNITE CS 39002 - 44390 NORT SUR ERDRE
Tél : 02 40 72 21 23
 - Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CHATEAUBRIANT - S.A.I.D. NORT-SUR-ERDRE
AVENUE DE LA CITOYENNETE - CS 80169 44146 CHATEAUBRIANT CDX
Tél : 02 40 55 67 59

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 27/07/2018

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									1.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Revenu brut global					0
CSG déductible.....					- 0
Revenu imposable					0
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
Impôt sur le revenu net avant corrections					0
Montant net de votre imposition.....					0
<hr/>					
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
<hr/>					
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					0
<hr/>					
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019					
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018					
Vous avez choisi d'adapter votre prélèvement à la source de la manière suivante :					
- conserver votre taux pour le foyer - ne pas communiquer votre taux personnalisé à votre employeur pour le déclarant 1					
Si vous souhaitez modifier la gestion de votre prélèvement à la source, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)					
Pour mémoire : taux personnalisé(s) calculé(s) par l'administration pour le prélèvement à la source					
Taux foyer				0,00%	